

NOTES PLAIDOIRIE FENVAC - Attentat Colombes

Je vous pose le décor, 27 avril 2020,

Les rues étaient vides, tout était calme. On était en plein confinement. Les beaux jours arrivaient et on commençait tout juste à sortir la tête de l'eau avec l'espoir d'un prochain déconfinement... définitif cette fois-ci. C'était la dernière semaine avant de retrouver notre vie laissée il y a quelques mois auparavant. Cette vie qui nous manquait tant.

Finalement, rien ne pouvait arriver. Ces dernières temps les informations n'ont parlé que de l'épidémie mondiale, presque rien d'autre.

Ce jour-là, à Colombes, des fonctionnaires de police contrôlent un véhicule pour un refus d'obtempérer. Classique. Ce n'est pas le premier, ça ne sera pas le dernier : parce que oui, aujourd'hui on compte un refus d'obtempérer toutes les vingt minutes en France. Donc, ce genre de fait, ils en ont presque l'habitude.

Au loin une voiture s'approche, rien d'inquiétant et puis soudainement elle bifurque, elle accélère et là, c'est l'impact. C'est de la taule froissée, ce sont des cris de peur, d'effrois, mélangés à des hurlements de revendication meurtrière, une odeur de sang, l'incompréhension, la peur de mourir, l'arrivée des secours. Bref, tout va très vite.

Et puis après, l'attente insupportable des familles qui les saisit de tout leur être.

Voilà ce qu'il s'est passé ce jour-là. Du moins nous pouvons facilement l'imaginer.

Monsieur le Président, Mesdames de la Cour,

A quoi se joue la vie d'un homme ?

A une accélération un peu trop tardive, à leur extrême réactivité, à leur équipement ou encore simplement à une chance inespérée ? Un miracle ? On ne le saura jamais.

Cette fois-ci vous ne jugez pas d'un attentat raté ou d'un attentat déjoué, mais d'un attentat terroriste bien accompli, sans mort, mais d'un attentat quand même.

Comment ne pas faire le rapprochement avec l'attentat de Nice au cours duquel un camion a balayé 86 vies. Comment ne pas penser à l'attaque de Romans-sur-Isère qui a eu lieu 23 jours plus tôt, presque trop vite oubliée, noyée dans cette valse morbide d'attentats qui recommence et dont Youssef TIHLAH aurait trouvé son inspiration ?

Je voudrais vous faire part de 2 séries d'observations aujourd'hui :

- 1) Une première sur les faits et l'accusé qui comparait dans ce box ;
- 2) Une seconde pour vous parler bien entendu de ma cliente : la FENVAC

➤ **Sur les faits et l'accusé d'abord**

Madame l'Avocate Générale se chargera bien sûre de démontrer toute la culpabilité et la dangerosité point par point de Monsieur Youssef TIHLAH.

Mais permettez-moi quelques réflexions issues de l'impression que les débats ont eues sur la raison de la partie civile que je représente aujourd'hui.

J'en profite juste pour faire une petite parenthèse > Être avocat de PC c'est aussi défendre. Défendre la place de celui ou celle dont on porte la voix. Défendre son droit de citer au procès pénal. Défendre sa conviction.

La fonction de la Justice pénale n'est pas la réparation, nous sommes bien d'accord. Elle est la recherche de la vérité, pour bien juger les accusés.

Et bien la PC a son mot à dire dans cette recherche. Sa vérité compte autant que celle des autres.

Ceci étant dit, quelle est l'histoire que l'on veut vous raconter ? Que Youssef TIHLAH accablé par le confinement, ayant perdu le goût de vivre et traversant une dépression sans issue, décide de mettre fin à ses jours en se faisant descendre par les forces de l'ordre en simulant une attaque... et bien sûr il n'avait aucune intention meurtrière portée par le djihadisme évidemment.

➤ **Il n'y aucun doute sur l'intention homicide de Youssef TIHLAH et sur sa radicalisation**

Je sais que vous ne succomberez pas aux sirènes de la défense.

Parce que ce sont les mêmes sirènes qui ont été déployées par les accusés lors des attentats déjoués de Notre-Dame où ils avaient prévu d'enflammer la place de la Cathédrale.

« J'en avais marre de la vie, mais je ne pouvais me suicider car c'est péché. Je voulais donc mourir en martyr » Youssef TIHLAH avait lui aussi déclaré vouloir mourir en martyr, il l'a dit plusieurs fois en interrogatoire, avant de revenir sur ses propos. Aujourd'hui, on ne comprend plus très bien sa position...

Mais peu importe que Monsieur TIHLAH vienne déclarer qu'il ne pratiquait pas un islam rigoriste. Salah ABDESLAM, pour ne citer que lui, n'avait pas une pratique rigoriste.

La mort en martyr, c'est **l'autoroute vers le paradis**, qu'importe si vous n'avez pas eu une vie pieuse. C'est un moyen de sauver sa vie de pêcheur. Il l'a expliqué au juge d'instruction (D209/2).

Mourir en martyr, pour les islamistes, c'est mourir en combattant pour le Djihad. C'est au sommet de la pyramide. Tiens d'ailleurs, il se définit justement comme un combattant.

Mourir en martyr, ce n'est pas avoir envie de mourir, c'est avoir envie de tuer quitte à en mourir.

Il n'était pas question de « *faire le fier* », comme on nous a dit, de jouer le rôle d'un djihadiste. C'est une conviction qu'il a portée... et maintenant il a bien du mal à assumer cette conviction peut-être lié à l'espoir secret d'un allègement de peine.

Son adhésion à l'EI est entière :

- Nous pouvons parler de la nature de ces consultations sur internet faites quelques jours avant les faits
- De sa lettre d'allégeance à l'Etat islamique, d'abord rédigée 2/3 jours avant les attentats, et puis finalement, on vient vous dire qu'elle a été rédigée le

jour même de l'attaque. D'ailleurs, c'est plutôt bien rédigée pour quelqu'un « qui n'a pas d'avis sur Daesh ».

- Du fait qu'il espérait que son fils avait du sang de moudjahidin (c'est celui qui fait le djihad) et ce n'est certainement pas un « simple combattant ».
- Nous pouvons en parler d'Inès MADANI pour laquelle Youssef TIHLAH voue une admiration sans fin et lui écrivait des mots doux.

Sur les dizaines de milliers de détenus en France, il a décidé d'écrire à Inès MADANI condamnée à 30 ans de réclusions criminelles pour AMT et tentative d'assassinat terroriste. L'une des personnes les plus dangereuses qu'a eu à connaître la justice de ce pays, la même personne pour qui l'ensemble des experts psychologues, psychiatres disent unanimement qu'il n'y a aucune optique de déradicalisation.

La préméditation est claire aussi : l'achat du couteau, les adieux à la mère de son fils, l'envoi d'une photo à sa mère avec le signe de l'unicité...

Faire de ce dossier, un dossier de suicide déguisé, c'est le travestir. Ce n'est pas l'envie de mourir qui a amené Youssef TIHLAH dans ce box, mais bien l'envie de tuer.

Une irrésistible envie de tuer qu'il cache aujourd'hui de façon continue vers une minimisation de son acte en répétant :

- qu'il a pris une voiture pas trop dangereuse,
 - qu'il a bien fait attention à ne pas viser des enfants,
 - qu'il a tapé au milieu entre les deux motards justement pour ne pas les tuer.
- Et lorsqu'on lui demande qu'est-ce qu'il lui garantissait que les policiers ne meurent pas après l'impact d'un 1 tonne 5 projeté sur eux à 50-70 km/h ? Rien.... enfin si « *dans les accidents de voiture, on ne meurt pas systématiquement.* » Dont acte.

La matérialité des faits montrent au contraire l'intention homicide. Selon moi, c'est du même niveau de crédibilité que lorsque Aymen BALBALI était venu témoigner devant vous Monsieur le Président en déclarant que non, il n'avait aucune intention de tuer qui que ce soit en faisant exploser un immeuble du 16^e arrondissement de Paris à 4 heures du matin.

Tout cela est surprenant et je m'interroge vraiment sur la signification de tous ces éléments mis bout à bout. Je m'interroge lorsque l'on déclare à cette Cour « C'est une tentative d'assassinat, c'est moi l'auteur, c'est moi le responsable » et après « non ce n'est pas une tentative d'assassinat, je faisais juste référence aux termes de l'OMA ». J'ai du mal à comprendre.

Cette rage homicide folle qu'il n'a pas non plus pleinement assumé, décortiqué face aux psychiatres, se réfugiant derrière le trop facile « *je voulais que les policiers me tuent et que ma mère ne soit pas triste en pensant qu'elle n'avait pas perçu mon mal être.* »

➔ Donc, une mère aura moins de peine de savoir que son fils fût un terroriste entachant le nom de sa lignée à vie et ayant volé des vies, plutôt qu'un suicidaire... logique.

D'ailleurs, vous noterez le même mode opératoire que celui employé par Hamou BENLATRECHE dans les attentats de Levallois : condamné pour tentative d'assassinat en lien avec une entreprise terroriste.

Vous apprécierez.

➤ **J'aimerais maintenant vous parler de la FENVAC**

Pour vous présenter rapidement La FENVAC ou la FEDERATION NATIONALE DES VICTIMES D'ATTENTATS et D'ACCIDENTS COLLECTIFS, elle a été fondée en 1994, elle a participé à la création d'environ 70 associations. Actuellement, elle regroupe une 10aine d'asso françaises de victimes d'attentats. Elle est dument déclarée et agréée bien entendu.

Présidée par Sandrine TRICOT qui a perdu son époux dans l'accident du vol Air Algérie en 2014.

Anciennement présidée par Mme Marie-Claude DESJEUX, dorénavant membre du conseil d'administration, qui a elle-même perdu son frère dans un attentat en Algérie il y a quelques années.

D'ailleurs, tous les membres de la FENVAC ont perdu un être cher ou sont eux-mêmes victimes directes d'un acte de terrorisme ou d'un accident collectif. C'est pour vous montrer leur implication dans ce genre de dossier qui nous occupe aujourd'hui.

La FENVAC n'était pas là physiquement sur les bancs des parties civiles cette semaine, ce n'est absolument pas par désintérêt, parce qu'en même temps que ce procès, la FENVAC doit assurer le suivi

- du procès des attentats de Strasbourg,
- le procès du déraillement du train à Eckwersheim,
- et le procès en appel du crash du Yemenia.

Une partie de l'équipe est en déplacement à Carcassonne à la suite du délibéré rendu il y a trois semaines dans les attentats de Trèbes et Carcassonne.

Elle est sur tous les fronts et malheureusement elle ne peut pas se dédoubler. Mais croyez bien qu'elle suit de très près les débats qui se sont déroulés.

Et d'ailleurs, vous le verrez, pour tous les procès récents qui ont occupé ou qui occupe la Cour d'assises antiterroriste, la FENVAC a été systématiquement présente sur les bancs des parties civiles – Systématiquement (Attentats ratés rue Chanez, Opéra, Magnanville pour n'en citer que quelques uns).

➤ Alors quel est le rôle concret de la FENVAC ?

Après un attentat, les victimes ont besoin de reconstituer les faits, de comprendre, et que justice soit faite.

Et c'est dans cet accompagnement que le rôle de la FENVAC est capital. Je vous l'ai dit, elle participe à chaque procès antiterroriste. Ce qui lui permet d'acquérir un regard expert sur ces affaires. Et c'est avec cette expérience que la FENVAC est en capacité de proposer un accompagnement individualisé des victimes des attentats de terrorismes et de répondre efficacement aux problématiques posés par de tels événements.

La FENVAC met en place un accompagnement des victimes et elle participe à la préparation concrète des assises avec les victimes :

- Témoignages d'anciennes victimes de terrorismes et des entretiens individuels organisés avec elles. Ça les rassure sur ce qu'elles vont affronter ;
- Accompagnements psychologue ;
- Mise en ligne de podcasts : au sein desquelles des professionnels et des anciennes victimes aident à l'appréhension du psycho traumatisme.
- La FENVAC a eu un rôle pédagogique également : certaines personnes n'ont jamais mis les pieds dans une salle d'audience avant : on ne sait pas à qui s'adresser, de quelle façon, quand. C'est difficile parfois de venir dans

une ville que l'on ne connaît pas. La FENVAC est là pour leur expliquer comment se déroule un procès et les guider lors de cette étape.

Pour résumer le but de la FENVAC est clair : créer une structure *par les victimes, pour les victimes*. Pour leur apporter l'assistance psychologique, administrative et judiciaire.

Opérationnellement, pour que vous ayez une idée de l'intérêt de la FENVAC pour ces dossiers de terrorisme, c'est une structure intégrée dans les cellules préfectorales, et qui accueille aujourd'hui plus d'une 10aine de salariés dont le rôle consiste à orienter les victimes et leur famille et à les conseiller dans tous les domaines que j'ai évoqués.

La FENVAC occupe aussi des permanences en France et anime quotidiennement un réseau de 50 délégués qui sont se tiennent prêts à venir en appui dans les centres d'accueil de crise.

Et un dernier chiffre pour que vous l'ayez en tête et parce qu'il est parlant : **8.000 (8 mille !!)**. C'est le nombre de victimes – directes et indirectes - que la FENVAC a accompagné aujourd'hui. C'est énorme.

N'oubliez pas qu'à chaque fois qu'il y a un attentat ou une tentative d'attentat, les personnes qui ont été frappées par le passé sont à nouveau touchées, en plein cœur. Il y a une réactivation du trauma, qui rend difficile le fait de l'apprivoiser. Et la FENVAC est là, à leurs côtés. Elle ne les lâche pas, même des années après.

Alors pourquoi la FENVAC se constitue partie civile ?

Tout simplement parce qu'elle porte la conviction que les victimes et familles de victimes doivent être pleinement actrices des suites du drame qui les a frappées.

Je vous l'ai dit la FENVAC n'est pas uniquement là à l'instant T pour porter la voix des victimes devant la Cour. Puisqu'après cette quête de vérité, cette recherche de la justice, la FENVAC a également comme lourde tâche d'accomplir un travail de prévention afin que de tels drames ne se reproduisent pas.. et surtout de veiller à ces actes de terrorismes ne soient pas oubliés.

➔ D'ailleurs la FENVAC participe activement pleinement à la mise en place du musée de Mémorial sur le terrorisme à Suresnes, qui ouvrira ses portes en 2027 : pour ne pas oublier... jamais.

Oui, les associations de victimes que nous représentons aujourd'hui ont droit de cité au procès, même si cela peut parfois étonner, voire déranger, elles œuvrent aussi, à leur échelle, à la manifestation de la vérité qui nous occupe tous.

Mais soyez assurés d'une chose : la FENVAC intervient sans haine, sans esprit de vengeance. Sa démarche n'est pas émotionnelle mais rationnelle.

Mais vous savez, dans une société qui est de plus en plus ébranlée par le terrorisme, chacun de nous ici, dans cette salle, est susceptible d'être membres ou bénéficiaires de la FENVAC.

Monsieur le Président, Mesdames de la Cour,

La FENVAC sortira de ce procès avec un goût amer. Puisque l'accusé, s'il ne peut nier la matérialité des faits, n'assume pas son intention criminelle. Il n'assume pas qu'il a voulu – je cite – « *tuer du flic* ».

C'est là, où votre rôle est fondamental, vous devez démontrer qu'au contraire, je reprends les termes de l'accusé « *la justice ce n'est pas de la connerie* » et que par la dignité de sa tenue, par la liberté des débats qui s'y sont déroulés, vous avez d'ores et déjà prouvé de toute manière que face à une vague criminelle et idéologique d'ampleur – dont l'objectif, et c'est cela qu'il faut garder à l'esprit, est de détruire notre pays – et bien notre République a la capacité, par son institution judiciaire, de faire face et de traiter les gens qui veulent s'en prendre à ses fondamentaux dans le respect des règles du procès équitable qui sont l'une des fiertés de notre Etat de droit.

Faites en sorte d'aider la FENVAC dans le combat qu'elle mène pour les victimes vers la résilience et l'acceptation.

Je vous demande d'emporter un peu avec vous les convictions pour lesquelles les hommes et les femmes de la FENVAC se battent tous les jours et d'y penser lorsque vous rendrez votre délibéré.